



RELEVÉ DE DECISIONS

DU CONSEIL DE L'IUT

Du 28 février 2012

1/ Approbation des comptes rendus des conseils des 3 novembre et 8 décembre 2011 :

Le Président du Conseil de l'IUT soumet au vote du conseil les comptes rendus des séances des 3 novembre et 8 décembre 2011. Devra être intégrée dans le compte rendu du conseil du 8 décembre 2011, suite à l'observation de Jean Michel Bruel, la réflexion de Daniel FILÂTRE concernant la création éventuelle d'un collège des IUT.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Votants : 25

Pour : 25

2/ Contrat d'objectifs et de moyens :

Le Président du conseil soumet au vote le COM 2012.

Le COM est approuvé à l'unanimité.

Votants : 25

Pour : 25

3/ DUT 2A2M : recrutement à la rentrée 2012 :

Le Président soumet au vote le recrutement au titre de l'année 2012-2013 d'une nouvelle promotion d'étudiants inscrits en première année du DUT 2A2M.

Le conseil s'est prononcé pour, à la majorité.

Votants : 26

Pour : 20

Contre : 3

Blancs : 3

4/ DUT GIM en année de césure :

Le Président soumet au vote du Conseil la mise en place d'une année de césure à partir de l'année 2012-2013 en 2^{ème} année de DUT GIM.

Le conseil approuve cette modalité à l'unanimité.

Votants : 25

Pour : 25

5/ Tarifs 2012 des cartes photocopies pour étudiants :

Le Président soumet au vote du conseil les tarifs 2012 des cartes, 4 € pour une carte capacité 100 photocopies, 8 € pour une carte capacité de 200 photocopies, destinées aux étudiants. Ces tarifs sont inchangés par rapport à ceux appliqués en 2011.

Votants : 25

Pour : 25

Fait à Blagnac, le 6 mars 2012

Le Directeur de l'IUT

Laurence REDON